



Publié par le groupe de travail « Fiscalité et Dotations »

Sous-groupe de travail « Dotations, Péréquation »

Par Etienne Cailly, Chef de pôle fiscalité directe locale, Ville de Paris

Le 05/07/2016



L'effort fiscal « revenu »

Principes de calcul

Les principaux défauts de l'indicateur actuel

1. Comprend la part de TF acquittée par les locaux pro, notamment les indus

2. Panier incomplet pour évaluer la pression fiscale sur les ménages (TF département notamment)

3. Mécanismes d'écrêtement/majoration du produit peu lisibles et appliqués aux seules communes

4. Prise en compte problématique (taux de compensation = 1991, article 75 LFI 2016...)

$$\text{effort fiscal} = \frac{\text{Produits de TH} + \text{TF} + \text{TEOM} + \text{allocations}}{\text{Potentiel fiscal 3 taxes}}$$

5. Valeurs locatives obsolètes, en déconnexion totale des capacités contributives des habitants

Les principes du nouvel effort fiscal

- Objectif: Evaluer de façon stable et sûr le niveau de pression fiscale exercé sur les seuls ménages d'un territoire
- Méthode: prendre en compte le revenu fiscal de référence en lieu et place du potentiel fiscal ; ne prendre en compte que la part de TF acquittée par les locaux d'habitation
- Avantages immédiats: indicateur qui reste stable et pertinent, révision ou pas des valeurs locatives
- Formule générique:

$$\frac{\text{Produits de TF des seuls locaux H} + \text{produits de taxe d'habitation (+produits de TEOM - REOM)}}{\text{Revenu fiscal de référence}}$$

Des difficultés techniques de mise en œuvre surmontables

Relatives aux données disponibles

- **Données agrégées (REI) qui ne ventilent pas la TF selon le mode d'occupation** du local (contrairement au 1386TF)
- Implique une **estimation du produit de TF des locaux d'habitation** par un autre moyen

Traitement des résidences secondaires

- **Nécessité d'enlever le produit acquitté par les RS** (en effet, celles-ci ne sont pas dans le champ de l'indicateur revenu)
- **Problème de la TEOM-REOM:** la TEOM pourrait être retraitée pour ne refléter que le montant acquitté par les locaux H en résidence principale, mais impossible pour la REOM

Les retraitements nécessaires à partir des données agrégées (1): taxe d'habitation

► Rappel périmètre impôts ménages:

Produit TH + produit FB + Produit FNB (la TEOM-REOM est mise de côté pour le moment)

Produit de TH =

Produits nets commune/syndicat/EPCI – produit estimé des RS + perte de recettes exonérations ECF

Avec:

- **Produit estimé des RS** = VL brute RS X taux *com/synd/epci*

- **Perte de recettes exonérations ECF** = bases nettes exonérées X taux *com/synd/epci*

=> Se substitue à la prise en compte de l'allocation TH

Retraitements (2) : foncier bâti

► Les produits de TFPB

$$= \left(\left(\frac{VL \text{ brute locaux } H - VL \text{ brute } RS}{2} \right) - \text{bases exos 2 ans (com)} \right) \times \text{taux (com + synd + epci + dep)}$$

=> Cette méthode implique que sont pris en compte comme produits les bases exonérées de TF de long terme (logements sociaux...) ainsi que les bases exonérées de TF des personnes économiquement faibles

Retraitements (3) : foncier non bâti

- ▶ Les produits de TFPNB:

Produit de FNB =

Produits nets commune/syndicat/EPCI – perte recettes exo terres agricoles

Avec :

Perte recettes exo terres agricoles = bases nettes exos X taux (com/synd/epci...)

Calcul final de l'effort fiscal revenu

- 1. Calcul du taux de contribution d'une commune ou d'un ensemble:

$$\text{Taux de contribution} = \frac{\text{Produits TH + FB + FNB retraités}}{\sum \text{Revenus fiscaux de référence sur le territoire}}$$

- 2. Calcul du taux moyen national de contribution:

$$\text{Taux moyen national de contribution} = \frac{\sum \text{Produits retraités des communes}}{\sum \text{Revenus agrégés des communes}}$$

Calcul de l'effort fiscal revenu (suite)

► 3. Le « potentiel fiscal revenu »

⇒ Il s'agit des ressources fiscales 3 taxes que les collectivités pourraient mobiliser sur un territoire si était appliqué le taux moyen de contribution national

Potentiel fiscal revenu = \sum Revenus fiscaux sur le territoire X taux moyen de contribution

► 4. L'effort fiscal revenu

Effort fiscal revenu = $\frac{\text{Produits TH + FB + FNB sur le territoire retraités}}{\text{Potentiel fiscal revenu}}$